

SARL PMG Associés
Huissiers de Justice
23 Cours de la Liberté
CS 69312
69426 LYON CEDEX 03
Tél : 04 78 60 06 14
Fax : 04 78 60 07 80
etude@pmg-huissiers.fr

PROCES VERBAL DE DESCRIPTION DES LIEUX

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX et le VINGT DEUX AVRIL à 09h00

Nous, Axel PARTENSKY et Thomas MARTINS GOMES, Huissiers de Justice associés au sein de la SARL PMG Associés, titulaire d'un Office d'Huissier de Justice, sis 23 Cours de la Liberté à 69003 LYON, l'un d'eux soussigné,

A LA DEMANDE DE

La société MY MONEY BANK, société anonyme à conseil d'administration au capital de 276.154.299,74 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le n°784 393 340, dont le siège social est situé Tour Europlaza, 20 avenue André Prothin à PARIS LA DEFENSE cedex (92063), prise en la personne de son représentant légal en exercice domicilié en cette qualité audit siège, Venant aux droits, à la suite d'une fusion absorption en date du 31/12/2020 et d'un apport de son patrimoine, de la société MY PARTNER BANK, anciennement dénommée BANQUE ESPIRITO SANTO ET DE LA VENETIE, société anonyme au capital de 75.116.760 €, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n [REDACTED], dont le siège social est situé Tour Europlaza, 20 avenue André Prothin à PARIS LA DEFENSE (92063), radiée le 14 janvier 2021.

Élisant domicile en mon étude,

Ayant pour avocat constitué Maître Jean-Claude DESSEIGNE, Avocat Associé de la SCP DESSEIGNE-ZOTTA, Avocat au Barreau de LYON demeurant à LYON 2^{ème} - 2 place de la Bourse, laquelle constitution emporte élection de domicile en son cabinet.

AGISSANT A L'ENCONTRE DE

[REDACTED]
[REDACTED]

75020 PARIS

Où étant et parlant à comme il est dit en fin d'acte

EN VERTU :

D'un acte authentique exécutoire reçu par Maître Olivier HOAREAU, Notaire Associé de la SCP VXL Notaires, titulaire d'un Office Notarial à PARIS 7^{ème}, en date du 3 janvier 2018, contenant prêt et affectation hypothécaire et cession Dailly

D'une hypothèque conventionnelle publiée au 1^{er} Bureau des Services de la Publicité Foncière de LYON le 02/03/2018 Vol.2018 V n°1315 renouvelée le 05/10/2020 Vol.2020 V n°3927

D'une requête et d'une ordonnance rendue sur requête par Madame la Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de LYON en date du 29 mars 2022,

Et d'un COMMANDEMENT de PAYER valant SAISIE IMMOBILIÈRE, délivré par acte du ministère de la SCP Rémi CHAVAUDRET et Renaud CASTALAN – RC2, Huissiers de Justice Associés 33 Galerie Véro-Dodat à 75001 PARIS, en date du 1^{er} mars 2022

Aux termes de l'article R322-1 du Code des procédures civiles d'exécution:

« A l'expiration d'un délai de huit jours à compter de la délivrance du commandement de payer valant saisie et à défaut de paiement, l'huissier de justice instrumentaire peut pénétrer dans les lieux désignés dans le commandement afin de dresser un procès-verbal de description, dans les conditions prévues par l'article R322-2.»

Et de l'article R322-3 du Code des procédures civiles d'exécution:

« L'huissier de justice peut utiliser tout moyen approprié pour décrire des lieux et se faire assister par tout professionnel qualifié en cas de nécessité. »

ACTE
D'HUISSIER
DE
JUSTICE
PREMIERE
EXPEDITION



Certifie m'être transporté ce jour au 8 Montée du Vernay à 69300 CALUIRE ET CUIRE.

Là étant j'ai rencontré Madame [REDACTED], occupante avec laquelle un rendez-vous a été préalablement fixé, qui nous donne accès au bien.

La [REDACTED] a préalablement été convoquée mais son gérant n'est pas présent.

Je suis assisté de Messieurs Alain et Mathias ANTOLINOS, diagnostiqueurs immobiliers représentant la société MAGB DIAGNOSTICS dont le siège social est 12 rue Joseph Carre à 01700 MIRIBEL.

Et en leur présence j'ai procédé aux constatations suivantes.

Ce procès-verbal comprend conformément à l'article R322-2 du Code des procédures civiles d'exécution:

1°) LA DESCRIPTION DE L'IMMEUBLE :

Situation et désignation de l'immeuble :

La propriété est composée d'un premier bâtiment en Sud-Est, s'élevant sur trois niveaux, inhabitable à ce jour et en cours de rénovation et d'un deuxième bâtiment élevée sur rez-de-chaussée de deux étages situé en fond de jardin, habité par Madame OMNES Frédérique.

En arrière de ce bâtiment s'étend un premier jardin avec piscine et auvent.

En fond, un deuxième jardin avec des arbres de grande hauteur et planté d'herbes.

Côté montée du Vernay, la propriété est fermée par des murs de soutènement de pierres de grande hauteur et pour partie surmonté de grillage.

Cour d'entrée

L'entrée à la propriété du 8 Montée du Vernay se trouve en Sud-Est et est desservie par un portail métallique à deux battants ouvrant à l'avant d'un premier bâtiment sur une cour avec revêtement en pavés.

En partie Est, au niveau de la Montée du Vernay, des murets en béton surmontés de panneaux métalliques pleins.

A l'avant du premier bâtiment, je note des pavés liant le soubassement béton avec une tranchée caniveau.

Premier bâtiment

L'entrée se fait par une porte en bois un battant, état d'usage avancé.

L'imposte est voutée, linteau en pierre.

La porte de sécurité est dans un état ancien, le bois est renforcé en partie intérieure par des barreaux métalliques en fonte.

Le couloir d'entrée du bâtiment présente un sol brut en béton en partie, une tranchée est creusée en partie centrale du piétement.

Les murs sont enduits toute hauteur avec des pierres sablées, les plafonds sont en poutre bois.

En partie Est liant la montée du Vernay, une tour sur rez-de-chaussée en trois niveaux.

Les revêtements d'une première pièce en rez-de-chaussée, avant la montée des escaliers, présentent un sol béton, des pierres sablées aux murs et au plafond, des poutres en bois.

La pièce est éclairée par trois ouvrants, des fenêtres à deux battants, chaque fenêtre présente une crémone centrale.

Montée des escaliers

Montée par un escalier en pierre ancienne et main courante en fonte.

Dans le virage de la première volée d'escalier, des ouvrants avec des fenêtres à deux battants ouvrants, sur chacune des crémones.

En partie supérieure de chacune des deux fenêtres, deux petits fenestrons ouvrants également.

Terrasse premier étage du premier bâtiment

Au premier étage, présence d'une terrasse en extérieur, cette dernière présente un revêtement au sol en dalles de pierre un soubassement béton sur lequel est fixé un garde-corps métallique.

Cette dernière s'étend en avant du bâtiment côté jardin sur la longueur du bâtiment.

La façade présente des pierres sablées toute hauteur jusqu'en sous-face.

Premier étage – première pièce est

Le premier étage présente trois pièces donnant depuis le palier.
Cette première pièce est recouverte au sol par de l'isolant.
Les murs sont toujours en pierre bétonnée et sablée, les joints sont dégradés, à l'état brut.
En partie gauche, présence de deux ouvrants à un battant.
Face à l'entrée à la pièce, un autre ouvrant deux battants à crémone.
Des IPN renforcent le mur entre la première et la deuxième pièce.
En direction Est, les deux pièces communiquent par un passage avec chambranle bois non équipé.

Deuxième pièce

Présence d'un isolant au sol, des pierres sablées.
Un ouvrant à deux battants à crémone éclaire la pièce côté cour.
Des circuits de gaine sont visibles en plusieurs points.
Un second ouvrant donne sur la terrasse à deux battant, double vitrage, à crémone.
La deuxième pièce présente toujours un revêtement au sol en plancher bois ancien, poussiéreux.

Troisième pièce en Est

Toujours une communication par un bâti bois sans porte, une autre ouverture a été condamnée par une élévation de blocs de béton.
La pièce dresse toute hauteur des pierres sablées sur les murs.
Des poutres de toit à la française, au plafond, je note en outre des agglomérés recouvrant et couvrant des anciennes ouvertures, deux fenêtres à deux battants à crémone éclairent la pièce, une sur terrasse ainsi qu'une sur la cour d'entrée à la propriété.
Des gaines ressortent en plusieurs points de la pièce.
Une porte communicante avec l'extérieur et la terrasse est visible en extrémité Est.
Une trémie est ouverte, une échelle est fixée.

Deuxième étage

Palier deuxième étage

Le deuxième étage est desservi par une volée d'escalier de même type que la précédente, entre rez-de-chaussée et premier étage.
Les escaliers et les murs sont en pierre, une main courante en fonte, deux ouvrants en intermédiaire des volées d'escalier et crémone en ouverture, deux petites fenêtres en partie supérieure.
Avant l'entrée à la première pièce, je note une nouvelle fenêtre à deux battants, double vitrage, à crémone, menuiserie bois en état.

Première pièce

Le palier dessert une première pièce en côté Est, un bâti bois sans porte.
Au sol, un plancher en bois ancien et poussiéreux.
Le plancher bois est en état partiellement dégradé.
Je note que les murs tout en périphérie ont été curés.
Des circuits de gaine électrique courent au mur ainsi qu'au plafond, non appareillés.
Au plafond, une ferme de charpente visible.
Je note qu'en extrémité Est, le plafond est partiellement fermé, des plaques de plâtre sont visibles en intermédiaire de chacun des chevrons.
Le voileage de la couverture du bâtiment est visible, des planches récentes sont présentes en extrémité Est.
Poutres et solives ont un aspect sablé récent et en état.
La pièce s'éclaire par deux ouvrants, menuiserie en bois à deux battants, double vitrage face à l'entrée et à un battant en partie Est.
Une vue sur la cour intérieure d'entrée ainsi qu'une vue sur la montée du Vernay.
La communication entre la première et la deuxième pièce présente une embrasure en pierre bétonnée, aucun châssis n'est présent, aucune menuiserie n'est fixée.

Deuxième pièce

Les murs curés de même type tout en périphérie à l'état brut.
Des gaines courent tout en périphérie également le long des murs et de la surface.
Je note que la pièce est éclairée en partie Sud Est par une embrasure béton, aucune fenêtre ni menuiserie n'est présente.
En partie Nord-Ouest, je note deux ouvrants, menuiserie bois double vitrage, une crémone chacune en état apparent correct.
Le plafond présente des poutres et solives bois en état apparent correct.
Des jours visibles sous la couverture.
Au niveau du rampant sis en Nord-Ouest, des plaques de plâtre récentes sont vissées, une gaine sort entre la poutre et les plaques de plâtre.

Troisième pièce

La communication entre la deuxième et la troisième pièce en Est est toujours faite par un passage dont l'embrasure est en pierre ancienne, absence de menuiserie ou châssis bois.
Au sol, un plancher bois toute surface, la trémie visible au 1^{er} étage est également visible sur cette troisième pièce, une échelle est fixée ce jour.
Des excroissances en acier visibles au niveau de la trémie.
Un IPN traversant sur le plancher est également fixé dans l'angle Sud.
Des gaines courent tant au niveau du plafond que du plancher toute surface.
En partie Sud Est, un ouvrant à deux battants à crémone, double vitrage, menuiserie bois éclaire la pièce.. Ainsi que deux ouvrants à un battant à crémone, menuiserie bois double vitrage en partie Ouest.
Les murs sont à l'état brut, curés tout en périphérie.
Des fermes et voligeages visibles au plafond, je note des planches en bois en état, certaines plaques de plâtre sont vissées en mezzanine, des rails sont partiellement fixés en sous-face au plafond, des gaines d'extraction sont visibles dans l'angle Sud.
Je note des circuit PER et PVC.

Troisième étage

Le troisième étage est desservi par un escalier bois ancien, main courante en fonte, garde-corps bois en partie supérieure.
Le palier en haut de la montée des escaliers présente deux fenêtres à deux battants à crémone, menuiserie bois double vitrage.
Une embrasure ne présente aucun châssis.
Les murs sont enduits et sablés en partie.
Un plafond en bois à la française est visible, le bois est verni.
Une porte en bois avec une ouverture vitrée donnant sur la toiture en partie supérieure.
Vue sur le voligeage visible depuis le 2^e étage, des circuits de VMC apparents..
Le plancher bois du palier est recouvert par un isolant.
Vue sur la couverture du bâtiment principal, des tuiles romaines, une zinguerie chéneau en zinc, des solins zinc, le tout est en état d'usage.

Rez-de-chaussée en partie Ouest

Depuis la zone d'entrée principale et reprenant une perpendiculaire donnant sur le premier jardin, une première pièce.
Première pièce des dalles en pierre, des murs en pierre sablée et plafond à la française en bois.
Présence d'une cheminée en pierre, aggloméré en partie supérieure au niveau du conduit et un seuil en béton.
Des pavés fixent le fond de la cheminée.
De nombreux encombrants jonchent le sol.
Un ouvrant, menuiserie bois à deux battants, ouverture à crémone double vitrage.
Une ouverture communicante avec la pièce suivante est visible sans châssis de porte.

Coursive

Le passage vouté est sablé et en bon état apparent.
Depuis le porche donnant sur le jardin, un passage vouté, des gonds visibles, absence de porte ou de menuiserie.

Des gaines courrent le long du porche au sol.

Au niveau d'une volée d'escalier extérieure, en pierre, je note une ouverture voutée sans châssis avec une porte métallique en fonte et imposte vitrée avec ouverture basculante.

Cette dernière ne présente aucune serrure et le panneau vitré double vitrage est en état poussiéreux.

Deuxième pièce

La deuxième pièce présente un passage vouté en pierre sablée.

En entrée, des murs en pierre jointoyée, une cheminée sablée, un fond pavé, un seuil en préfa béton.

Le mur en fond de pièce, en Sud-Est, est enduit, présente une ouverture menuiserie bois double vitrage à crémone à deux battants, en état.

Des gaines sont visibles et courent en entrée gauche ainsi qu'en toute verticalité du sol au plafond.

En partie Sud, je note également des gaines enroulées et des sorties PER.

Une ouverture dégondée.

Présence d'une gâche et de deux gonds métalliques et pierres sablées.

Un revêtement au sol totalement brut, des circuits de gaine courrent, des pierres sablées et un plafond vouté.

Je note qu'une ouverture est visible, en pierre sablée, sans châssis fixé.

Deux plafonniers sont visibles au niveau de la voûte ainsi qu'un soupirail.

Zone Sud-Est depuis la Cour d'entrée

Depuis la cour d'entrée à la propriété, en partie Sud, je note une ouverture avec porte dégondée, un revêtement au sol en béton creusé, ferraillage apparent.

Une sous face d'escalier enduite avec craquellement de peinture visible, des conduits PVC sont visibles, gaine apparente.

Une montée d'escalier en béton donnant accès à un étage.

Premier Etage

Au premier étage, un garde-corps en bois, une mezzanine en partie supérieure, une dalle en béton et des pierres sablées.

Un placard en niche, état ancien.

Des pierres sablées tout en périphérie, certaines d'entre elles sont jointoyées par enduit.

Une menuiserie bois double vitrage, fenêtre à deux battants, ouverture par crémone.

L'accès à la mezzanine se fait par un escalier en bois avec garde-corps, plafond à la française, poutre apparente et plaque en intermédiaire.

En mezzanine, une embrasure brute sans châssis donne accès à l'extérieur de la propriété, sur le jardin.

Au niveau du premier jardin et en partie Sud d'Est en Ouest

En Sud-Ouest, je note en extrémité Sud, Sud-Ouest, la présence d'un couloir avec deux pièces, avec en intermédiaire, un dégagement protégé par deux portes métalliques vitrées, un plafonnier et ampoule visibles sur la voûte en pierre sablée.

Je relève que les revêtements au sol sont en béton brut.

Les pierres sont sablées aux murs ainsi que sur les voûtes.

Des encombrants résiduels jonchent le sol, des gaines sont visibles sur la pièce en extrémité Ouest.

Je note une inondation de la pièce Ouest.

A l'avant de l'escalier extérieur, en pierre ancienne, présence d'une porte en fonte fixée sur gond, non vitrée, avec embrasure pierre sablée.

Je note une inondation complète au sol.

Des regards visibles.

Je note que les voûtes sont en état, des gaines apparentes, des câbles électriques s'extraient d'un tableau ancien, des niches visibles sur murs, des circuits de câble en attente au sol.

Les murs et le plafond sont en pierre.

Des câbles électriques et des prises présentes sont visibles aux murs.

Dans le dégagement entre les deux pièces, présentement constatées, je relève entre ces deux portes en fonte, vitrées, un dégagement avec un petit escalier donnant accès à un tunnel, de l'eau ruissèle sur les marches, un regard au sol est rempli d'eau.

Le tunnel est inondé.

Premier jardin

Je note au sol des dalles en pierre ancienne visibles dans la première partie du jardin formant une terrasse à l'avant du bâtiment constaté.

Certaines dalles en tranchée sont démontées en partie centrale en direction d'une piscine centrale.

Un piétement pavé en partie centrale du jardin, mène en direction du deuxième bâtiment.

Une zone engazonnée habille le jardin en partie Ouest ainsi qu'en partie Nord.

En périphérie de piscine, je note en Est, une fosse alimentant la piscine pour le nettoyage.

En partie Sud de la piscine, je note des marches en pierre ancienne, ainsi qu'une jardinière en pierre ancienne.

En extrémité Nord, un porche avec des fermes bois visibles, des panneaux fixés sur des clôtures métalliques, en appui sur une couverte en pierre et soubassement en pierre sablée.

Des tuiles romaines en état ancien, au niveau du plafond du porche.

Trois marches en pierre ancienne en extrémité Est.

En extrémité de porche, en partie Ouest, je note la présence d'un barbecue avec une partie en pierre sablée, une semelle de rangement en pierre ancienne en partie Nord.

En extrémité du premier jardin près du second bâtiment, le chemin central donne accès à un pont surplombant un bassin protégé par des garde-corps métalliques. Des étais renforcent le chemin dans le bassin.

Entre la piscine et le barbecue et au niveau des garde-corps protecteurs, un escalier en pierre ancienne descend en sous-sol.

Sous-sol

Les murs sont en pierre sablée toute hauteur.

Une voute donne accès à un premier dégagement, en applique des ferronneries avec ampoule visible.

Une porte à deux battants, menuiserie en fonte voutée et panneaux vitrés habillent cette ferronnerie, en état apparent correct.

Au sous-sol, en partie droite après le premier dégagement en descente d'escalier, présence de la chaufferie.

Une porte en bois fixée sur une menuiserie en lattes bois verticales.

En deuxième sous-sol, toujours des pierres anciennes, garde-corps en fonte, des circuits de câble courrent le long de la voute au plafond, ainsi qu'au niveau du mur Sud alimentant des appliques.

Les marches sont en épauprées.

Revêtement au sol, toute surface, en pierre, la voute et les murs sont également en pierre ancienne sablée.

Le sous-sol est éclairé par des puits de regard sur la montée du Vernay ainsi qu'une porte en fonte deux battants et un fenestron au-dessus du linteau.

En bas de descente des escaliers, présence d'un tampon béton.

Deuxième jardin :

Le jardin démarre depuis un portail à deux battants en fonte avec dormant en fonte fixé sur des piliers en pierre ancienne, couverte en béton épauprée et en état de dégradation.

Il s'agit d'un jardin arboré en pente.

La première partie est une pente tirée d'Est en Ouest, au Nord à proximité de la Montée du Vernay, une partie pavée avec des pierres anciennes en muret, des marches en béton.

Le jardin est accessible au niveau de la montée du Vernay par un escalier humide, le parc est non entretenu.

Un caniveau sépare le jardin pour évacuer l'eau, d'où le ruissèlement au niveau des marches donnant accès en contrebas au jardin proche de la montée du Vernay.

Une première pente avec muret, en pierre ancienne.

Des garde-corps protégeaient une ancienne descente non entretenue, des talus sont visibles donnant accès à diverses zones à étage sur le jardin.

Toujours au niveau des diverses zones de soutènement et de talus, des caniveaux sont présents.

En extrémité de propriété en Ouest, un mur en pierres anciennes délimite la propriété.

Le jardin au niveau de la Montée du Vernay est protégé par un mur en pierre ancienne, couverte en béton sur laquelle est fixé un grillage souple, fixé sur des jambes de force.

En extrémité Ouest, montée par un escalier en béton, des garde-corps en fonte protègent toujours un terrain en talus non entretenu, des escaliers en pierre ancienne sont visibles en extrémité.

Les grillages souples délimitent la propriété voisine en extrémité Ouest, fixés par des jambes de force sur des couvertines en pierre ancienne et pierres jointoyées.

Un mur en béton en extrémité,

Montée par un escalier de Nord en Sud.

En extrémité Sud-Ouest, présence d'un porche de stockage bois, tuiles canal romaines.

Des murets béton enduits toute hauteur, état non entretenu. Des souches visibles et résiduelles.

La zone sur talus est non taillée et non entretenu, une partie tondue sur l'ensemble de la surface.

Le jardin est protégé par un grillage souple en partie Sud, fixé sur des jambes de force.

Au niveau de la clôture grillagée en partie Sud, multiples végétations arborées.

En extrémité Sud Sud-Est, je note un portail en limite.

La dernière partie du jardin, en extrémité Sud est engazonnée et donne lien entre le second bâtiment résidentiel et le premier bâtiment constaté.

Le muret est en pierre sablée en soubassement et des couvertines en pierre en extrémité.

Toujours sur cette partie du jardin engazonné, un portillon en fonte donne accès à l'escalier en pierre ancienne : donnant sur la partie piscine.

Deuxième bâtiment

Le deuxième bâtiment s'élève sur rez-de-chaussée + deux niveaux en arrière, côté Nord, une terrasse sous laquelle s'étend un garage.

Garage

Deux arches plus une ouverture voutée sont visibles.

Une dalle en béton, du béton banché au plafond et des pierres sablées jointoyées tout en périphérie, état brut.

Entrée

L'entrée à la propriété se fait par une porte à un battant en ferronnerie, panneau vitré et sommet vouté.

L'ouverture est en état, donnant sur une marche en béton.

Un revêtement au sol en parquet flottant, pierre jointoyée dans un premier dégagement au rez-de-chaussée.

Plaque de plâtre peinte au plafond, une première porte communicante en partie droite en bois.

Je note que la pièce est éclairée par un plafonnier, un placard est visible.

Je note que la pièce est chauffée par un radiateur en fonte; une ouverture en partie droite au niveau du mur d'entrée, menuiserie bois double vitrage, ouverture par crémone.

La pièce d'entrée présente une chaudière en état apparent correct et le tableau électrique avec goulotte verticale.

La sous-face d'escalier présente les différents PER de plomberie.

L'accès au garage se fait par une porte un battant, imposte vitrée en partie supérieure de porte, état d'ouverture correct, bon état.

Chambre communicante

La porte communicante en bois donne accès sur une chambre, ouverture un battant bois verni en bon état général.

Accès sur une chambre avec revêtement au sol en carrelage, une partie en pierre sablée en périphérie et un enduit en partie gauche après entrée.

Le plafond présente un revêtement en plaque de plâtre peint.

Un niveau des ouvrants, une fenêtre à deux battants en partie Nord, donnant vue sur le bâtiment voisin au niveau de la Montée du Vernay.

Donnant sur le premier jardin, une porte-fenêtre deux battants, menuiserie bois double vitrage, ouverture par crémone.

La pièce est chauffée par un radiateur en eau.

Une salle de bains communicante, entrée par une porte en bois ancienne à un battant, les revêtements sont toujours en carrelage au sol.

De la faïence toute hauteur aux murs et des plaques de plâtre peintes au plafond.

Un placard en niche est visible en partie Nord de la pièce.

La pièce présente un meuble double vasque posé sur un meuble suspendu, présence d'une cabine de douche.

Premier étage :

Montée des escaliers

L'accès au premier étage se fait par une montée d'escalier en carrelage, en partie gauche, présence de pierres sablées et en partie droite d'un enduit toute hauteur, microfissuré en partie centrale de montée.

La sous-face d'escalier est en bois.

La montée des escaliers est éclairée par une applique.

La descente d'escalier est protégée par une porte à un battant, menuiserie bois, des panneaux vitrés en partie centrale de porte.

Dégagement

Porte métallique, panneaux vitrés et ferronnerie donnant accès sur une terrasse extérieure.
Je note une embrasure en pierre ancienne, des enduits en contour de chacune des menuiseries bois.

Toilettes

Les toilettes présentent une porte à un battant en bois d'accès, cette dernière présente un pêne en dysfonctionnement.
Revêtement au sol en carrelage.
Une partie des murs sont en pierre sablée, l'autre partie est enduite.
Plafond à la française.
Un lave-main est présent.
La pièce est chauffée par un radiateur, une ampoule et une gaine électrique en applique.
Étagère suspendue en état d'usage.
Une évacuation VMC.
Dans le dégagement d'entrée, présence d'un placard en niche à deux portes battantes en bois ainsi qu'une colonne de radiateur toute hauteur verticale.
Entrée sur la pièce principale par une porte en bois verni, panneau vitré en partie centrale, en état.

Zone ouverte, cuisine séjour :

Revêtement au sol en carrelage, la partie cuisine présente sur la cloison liant la porte d'entrée, un enduit toute hauteur.
Les murs Nord présentent deux ouvrants en bois un battant chacun à crémone, panneau vitré, les pierres sont sablées.
Une cuisine équipée en partie Est.
Les murs sont en pierre sablée, embrasure en pierre ancienne, quatre ouvrants, menuiserie bois double vitrage, ouverture de chacun des ouvrants par crémone.
En partie Sud, deux ouvrants voutés deux battants à crémone, double vitrage bois.
Deux radiateurs chauffent également la pièce sur le mur Sud.
Le plafond est à la française en bois, des plafonniers éclairent l'ensemble de la surface.
Au niveau du mur, appuyé sur la montée des escaliers, présence d'une cheminée en marbre ancienne, seuil en pavé.

Montée d'escalier d'accès au deuxième étage

Un escalier en bois, balustre bois et limon bois.
Une fenêtre deux battants à crémone, menuiserie bois double vitrage est présente en montée des escaliers.
En partie gauche de montée, une pierre sablée ainsi qu'un enduit toute hauteur, ainsi qu'une toile de verre peinte.
Une lisse en bois traverse horizontalement la montée des escaliers.
Un fenestron est également visible en partie haute de la montée des escaliers.
Un plafond bois à la française en état.

Petit dégagement en montée des escaliers en bois :

Une niche avec étagères en montée des escaliers et toujours le plafond à la française.

Première salle d'eau en partie gauche après montée des escaliers en partie Nord :

Une porte en bois pleine avec poignée bouton.
Arrivé sur une salle d'eau, je note un parquet flottant au sol, une latte est absente.
Une douche avec toile de verre peinte toute hauteur en partie, une faïence en contour de douche, pierre sablée en périphérie puis retour sur de la toile de verre peinte en partie Est.
La pièce est chauffée par un sèche-serviette de marque ACOVA.
Un WC est présent dans la pièce en extrémité Nord-Ouest ainsi qu'un meuble double vasque fixé sur un meuble ainsi qu'un miroir, en extrémité des spots sont fixés entre les solives et poutres.

Première chambre d'enfant face à la montée des escaliers :

Une entrée par une porte en bois pleine, poignée bouton.
Revêtement au sol en parquet flottant, des plinthes techniques en bois.
Pierre sablée toute hauteur en partie, les cloisons Sud et Ouest sont en toile de verre peinte.
Le plafond est à la française, poutre traversante, plafond rampant.
La pièce est éclairée par une applique visible sur le mur Est.
La pièce est éclairée également par un ouvrant, fenêtre menuiserie bois double vitrage deux battants, ouverture à crémone.

Chambre en partie Sud-Est :

Je note de nouveau une chambre avec entrée par une porte en bois pleine, serrure bouton, chambranle dormant en bois, donnant sur une pièce dont le revêtement toute surface est en parquet flottant, plinthes bois. Toile de verre peinte sur la cloison d'entrée, pierre sablée entre les murs Est et Sud.
Un dressing avec toile de verre peinte en partie Ouest.
L'ouvrant est à deux battants, ouverture à crémone, menuiserie bois, le bois en partie extérieure est écaillé.
La pièce est chauffée par un radiateur en eau sous cet ouvrant.
Le plafond est à la française, poutre traversante et solive.
Un autre radiateur vertical se trouve à proximité du dressing.
Le dressing présente un châssis bois avec gonds apparents, porte dégondée non présente.
La pièce est éclairée également par un interrupteur, une applique sise sur le mur Nord.

La société MAGB DIAGNOSTICS atteste une surface habitable de 469,03 m².

La surface des annexes est de 346,55 m².

Les surfaces non prises en compte s'élèvent à 50,74 m².

Le dossier de diagnostics techniques est annexé au présent procès-verbal.

2°) INDICATION DES CONDITIONS D'OCCUPATION ET IDENTITE DES OCCUPANTS, ET DROITS DONT ILS SE PREVALENT :

Madame [REDACTED] occupe le bien.

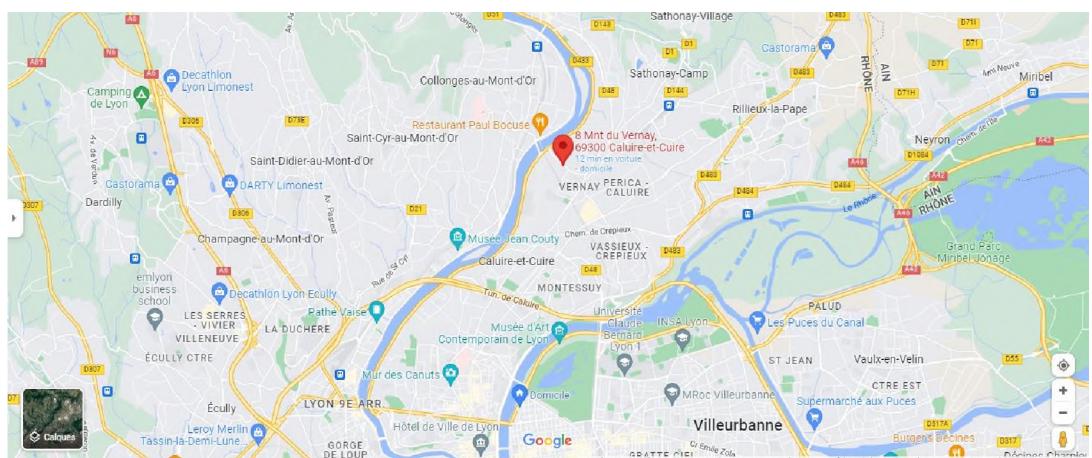
Cette dernière n'a justifié d'aucun bail ou contrat en cours.

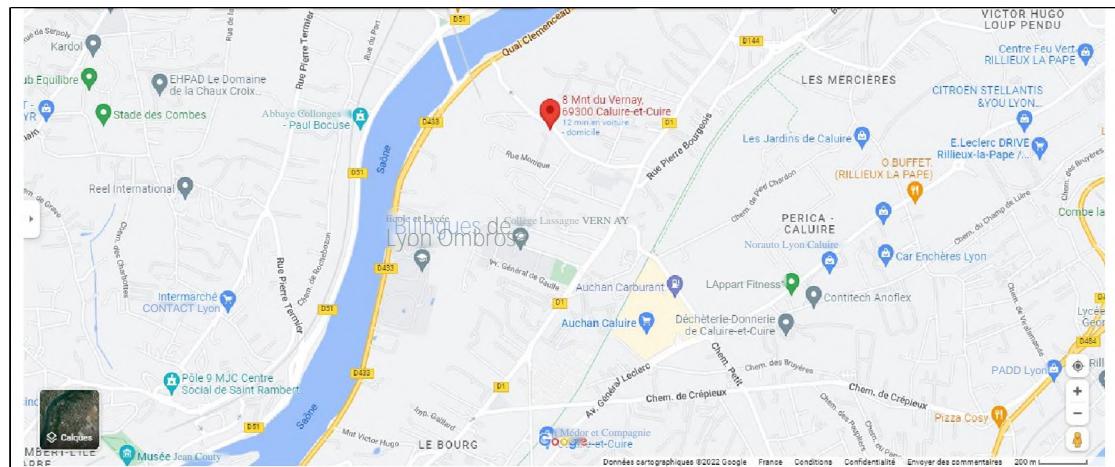
3°) LE NOM ET L'ADRESSE DU SYNDIC DE COPROPRIETE:

Il s'agit d'une pleine propriété.

4°) TOUS AUTRES RENSEIGNEMENTS UTILES SUR L'IMMEUBLE :

Plan de situation du bien :



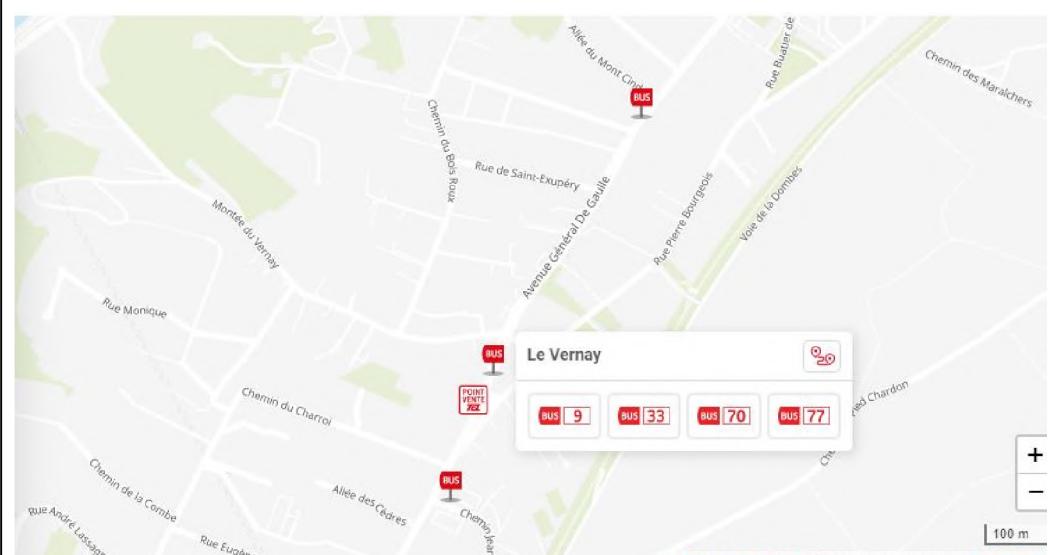


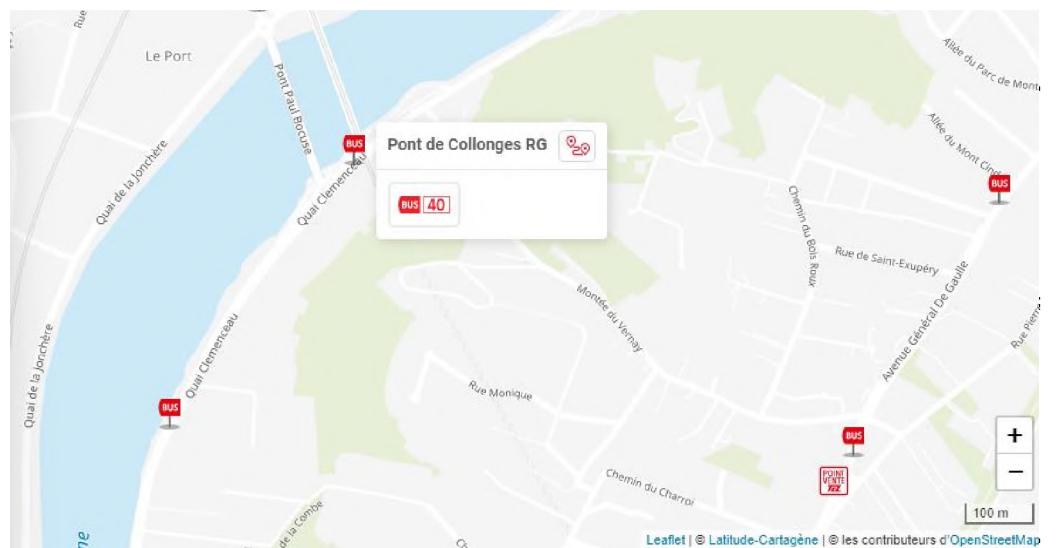
Environnement :





Desserte par les transports en commun :





De tout ce qui précède, j'ai dressé et clos le présent procès-verbal, établi sur 90 pages, dont 172 clichés photographiques et 1 dossier de diagnostiques techniques, pour servir et valoir ce que de droit.

Maître Thomas MARTINS GOMES

SARL PMG Associés
Huissiers de Justice
23 Cours de la Liberté
CS 69312
69426 LYON CEDEX 03
Tél : 04 78 60 06 14
Fax : 04 78 60 07 80
etude@pmg-huissiers.fr

MODALITES DE REMISE DE L'ACTE

PV DE DESCRIPTION

L'An DEUX MILLE VINGT DEUX le VINGT DEUX AVRIL à 09h00
Fin des opérations et retour à l'étude à 12h00

A LA DEMANDE DE :

La société MY MONEY BANK, société anonyme à conseil d'administration au capital de 276.154.299,74 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le n°784 393 340, dont le siège social est situé Tour Europlaza, 20 avenue André Prothin à PARIS LA DEFENSE cedex (92063), prise en la personne de son représentant légal en exercice domicilié en cette qualité audit siège,
Venant aux droits, à la suite d'une fusion absorption en date du 31/12/2020 et d'un apport de son patrimoine, de la société MY PARTNER BANK, anciennement dénommée BANQUE ESPIRITO SANTO ET DE LA VENETIE, société anonyme au capital de 75.116.760 €, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° [REDACTED]
[REDACTED], dont le siège social est situé Tour Europlaza, 20 avenue André Prothin à PARIS LA DEFENSE (92063), radiée le 14 janvier 2021,

AI DRESSE LE PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION DU BIEN APPARTENANT A :

[REDACTED]
SITUE 8 Montée du Vernay
69300 CALUIRE ET CUIRE

La copie du présent acte comporte 90 feuillets.

Maître Thomas MARTINS GOMES



COUT ACTE	
EMOLUMENT ART. R444-3	219,16
V-A-C-A-T-I-O-N.....	
Art.A.444-18	297,60
TRANSPORT	
.....	7,67
H.T.....	524,43
TVA 20,00%	104,88
.....	
T.T.C.....	629,31





1



2



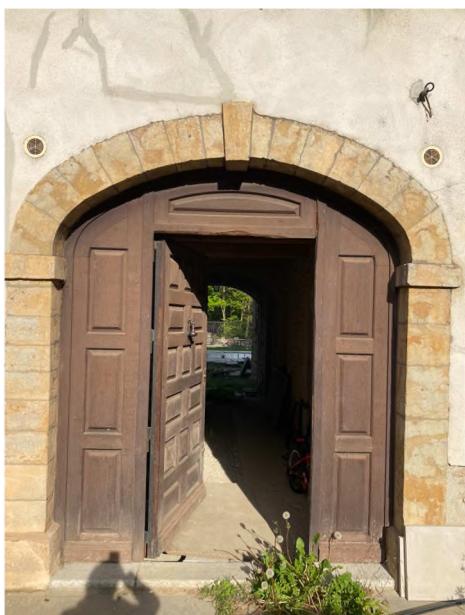
3



4



5



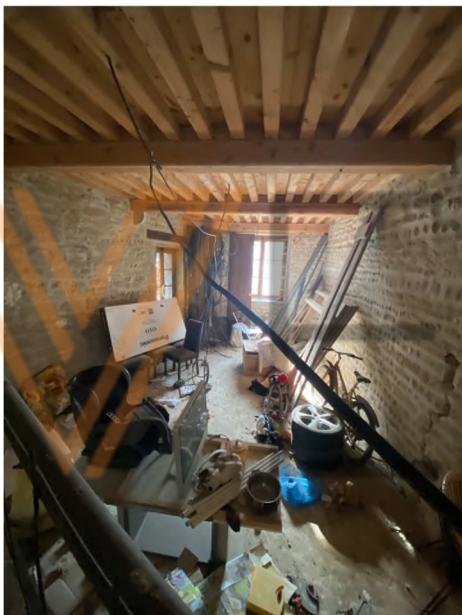
6



7



8



9



10



11



12



13



14



15



16



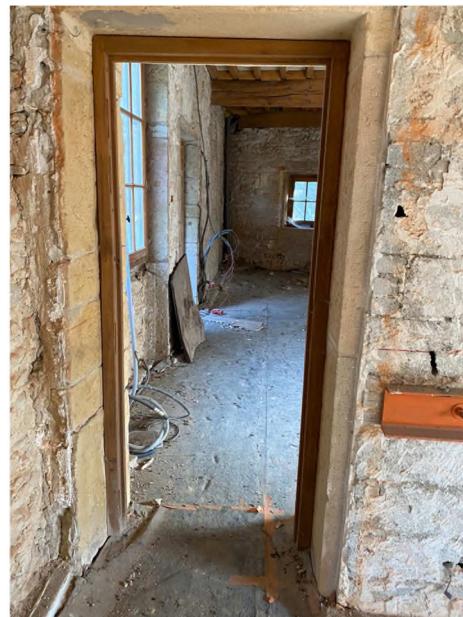
17



18



19



20



21



22



23



24



25



26



27



28



29



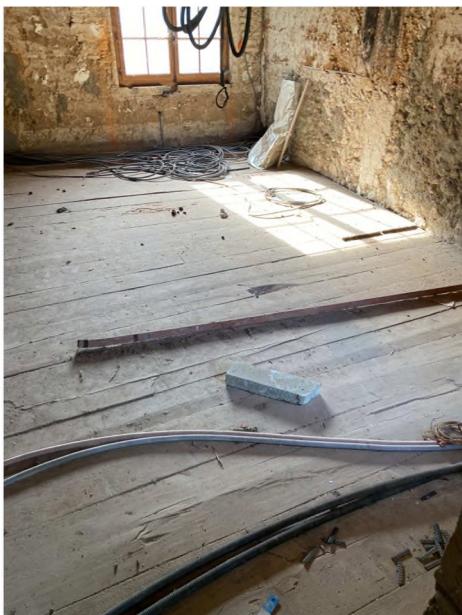
30



31



32



33



34



35



36



37



38



39



40



41



42



43



44



45



46



47



48



49



50



51



52



53



54



55



56



57



58



59



60



61



62



63



64



65



66



67



68



69



70



71



72



73



74



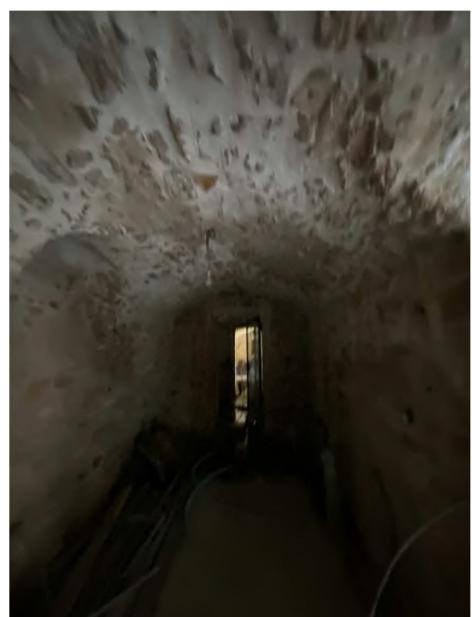
75



76



77



78



79



80



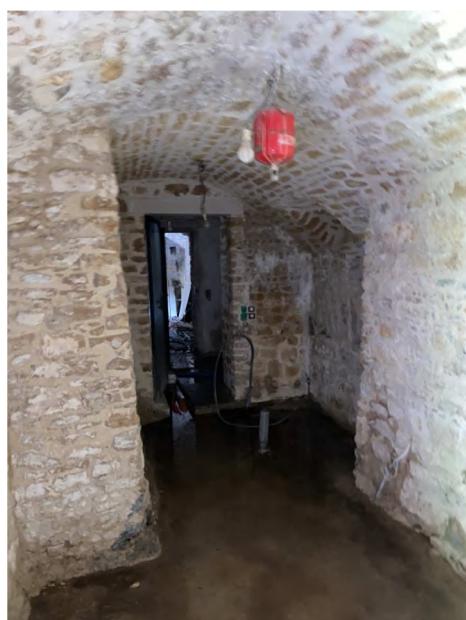
81



82



83



84



85



86



87



88



89



90



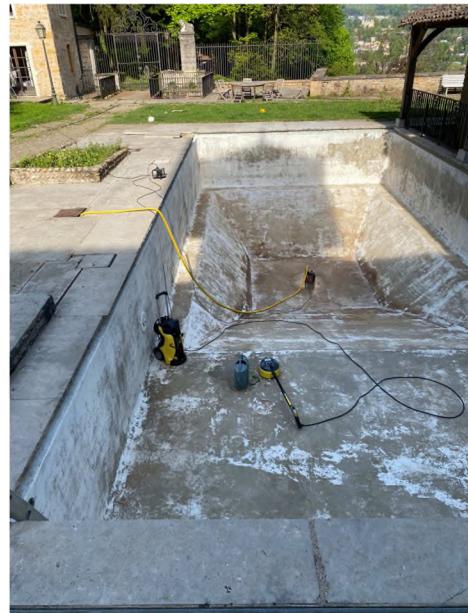
91



92



93



94



95



96



97



98



99



100



101



102



103



104



105



106



107



108



109



110



111



112



113



114



115



116



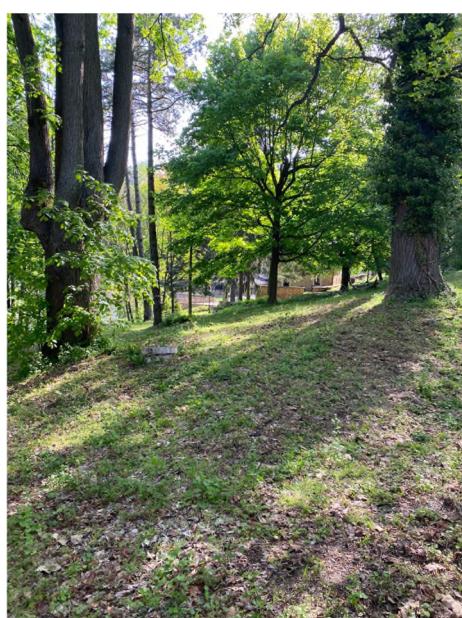
117



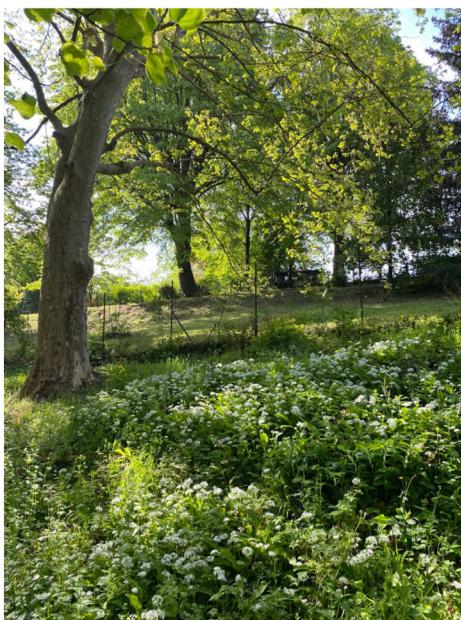
118



119



120



121



122



123



124



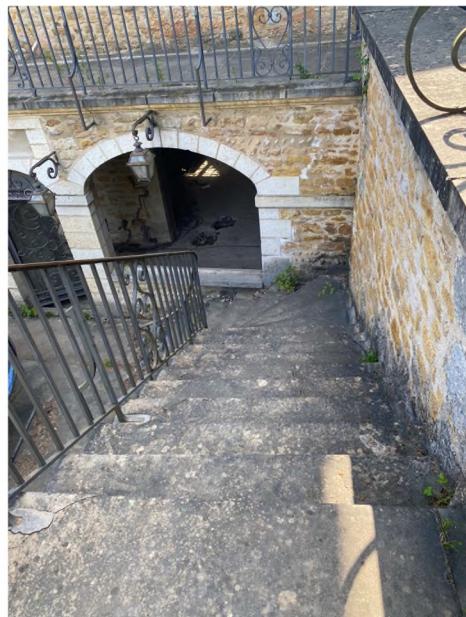
125



126



127



128



129



130



131



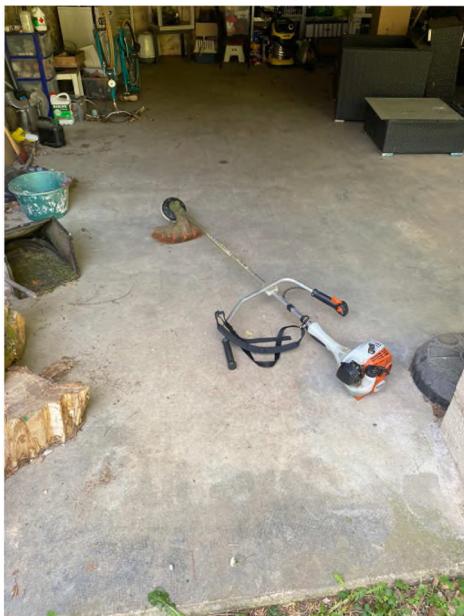
132



133



134



135



136



137



138



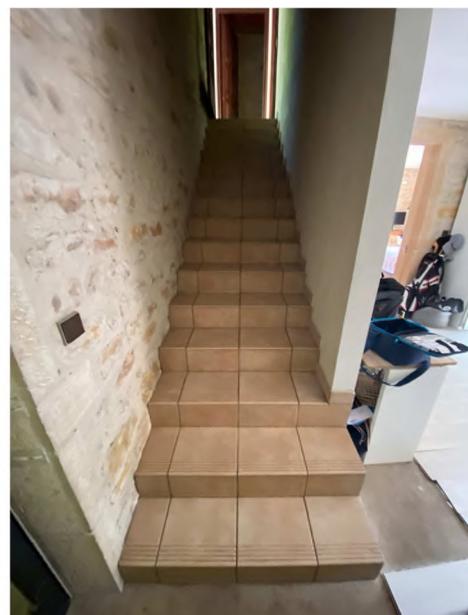
139



140



141



142



143



144



145



146



147



148



149



150



151



152



153



154



155



156



157



158



159



160



161



162



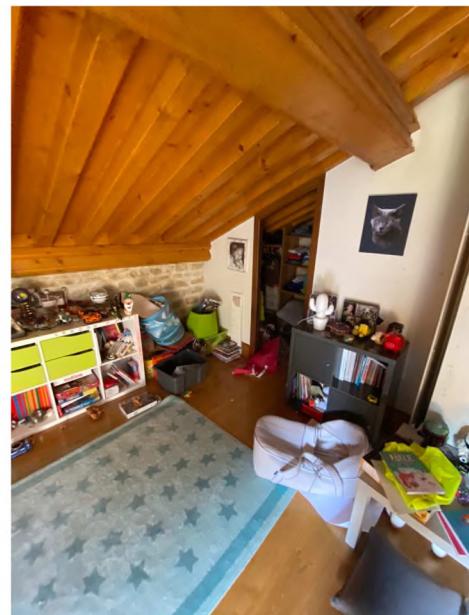
163



164



165



166



167



168



169



170



171



172



AGENDA MAGB DIAGNOSTICS

12 RUE JOSEPH CARRE
01700 MIRIBEL
Tél : 06 77 26 52 58
mathias.antolinos@agendadiagnostics.fr

SCI CASCADES

Dossier N° 2022-04-013

Dossier de Diagnostic Technique

Vente



AMIANTE



PLOMB



ÉLECTRICITÉ



GAZ



DPE



ERP



SURFACE HABITABLE



Adresse de l'immeuble
8 MONTEE DU VERNAY

69300 CALUIRE ET CUIRE

Date d'édition du dossier
23/04/2022

Donneur d'ordre
[REDACTED]



RÉGLEMENTATION

Articles L271-4 à L271-6 et R271-1 à D271-5 du Code de la Construction et de l'Habitation – Article 46 de la Loi n°65-557 du 10 juillet 1965

En cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti, un dossier de diagnostic technique, fourni par le vendeur, est annexé à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente. En l'absence, lors de la signature de l'acte authentique de vente, d'un de ces documents en cours de validité, le vendeur ne peut pas s'exonérer de la garantie des vices cachés correspondante.

Le dossier de diagnostic technique vente comprend les documents suivants, quel que soit le type de bâtiment :

État mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾⁽⁴⁾

Diagnostic de performance énergétique (DPE) + (le cas échéant) Audit énergétique⁽⁵⁾

État relatif à la présence de termites dans le bâtiment⁽⁶⁾

Information sur la présence d'un risque de mérulé⁽⁶⁾

État des risques et pollutions (ERP)

État du raccordement au réseau public de collecte des eaux usées⁽⁷⁾

Certificat attestant la conformité de l'appareil de chauffage au bois aux règles d'installation et d'émission fixées par le préfet⁽⁸⁾

Pour les locaux à usage d'habitation, il doit comporter en plus les documents suivants :

Constat de risque d'exposition au plomb (CREP)⁽⁹⁾

État de l'installation intérieure d'électricité⁽¹⁰⁾

État de l'installation intérieure de gaz⁽¹⁰⁾

État de l'installation d'assainissement non collectif⁽¹¹⁾

État des nuisances sonores aériennes (ENSA)⁽¹²⁾

Pour les immeubles en copropriété, il faut fournir en plus du DDT le document suivant :

Mesurage de la superficie de la partie privative du (des) lot(s) (Carrez)

- (1) Si l'immeuble dont le permis de construire a été délivré avant le 01/07/1997
- (2) À mettre à jour si réalisé avant le 01/01/2013
- (3) Si les locaux sont à usage autre que d'habitation, ce document est la fiche récapitulative du dossier technique amiante (DTA)
- (4) Si les locaux sont situés dans un immeuble collectif, il faut aussi fournir la fiche récapitulative du DTA des parties communes
- (5) Excepté en Guyane et à La Réunion, où les collectivités territoriales n'ont pas publié les arrêtés permettant la réalisation du DPE
- (6) Si immeuble situé dans une zone classée à risque par le préfet

- (7) Si immeuble situé sur un territoire dont les rejets d'eaux usées et pluviales ont une incidence sur la qualité de l'eau pour les épreuves olympiques de nage libre et de triathlon en Seine
- (8) Si immeuble situé dans le périmètre d'un plan de protection de l'atmosphère
- (9) Si immeuble construit avant le 01/01/1949
- (10) Si installation réalisée depuis plus de 15 ans
- (11) Si installation non raccordée au réseau public d'eaux usées
- (12) Si immeuble situé dans une zone de bruit définie par un plan d'exposition au bruit des aérodromes

Retrouvez toute la réglementation sur notre site internet : www.agendadiagnostics.fr

QUI MIEUX QU'UN GRAND RÉSEAU PEUT VOUS PROPOSER UNE TELLE QUALITÉ DE SERVICE ?



Accompagnement avant, pendant, et après notre mission



Notre combat pour la qualité



La meilleure RC Pro du marché : 3 000 000 €/an et par cabinet



Un site internet reprenant les textes réglementaires



Tout savoir sur les diagnostics en 3 minutes



Des rapports disponibles sur l'extranet

Note de synthèse



Adresse de l'immeuble
8 MONTEE DU VERNAY
69300 CALUIRE ET CUIRE

Date d'édition du dossier
23/04/2022

Réf. cadastrale
AK / 144
Donneur d'ordre
[REDACTED]
N° lot
Sans objet

Descriptif du bien : PROPRIETES COMPOSEES DE DEUX BATIMENTS PRINCIPAUX ET ANNEXES

Les renseignements ci-dessous utilisés seuls ne sauraient engager la responsabilité du Cabinet AGENDA, et en aucun cas ne peuvent se substituer aux rapports de diagnostics originaux. La note de synthèse ne dispense pas de la lecture attentive de ces rapports.

	AMIANTE	Absence de matériaux et produits contenant de l'amiante	<u>Limite de validité</u> : Aucune (obligations réglementaires à vérifier)
	Les obligations réglementaires prévues aux articles R1334-15 à R1334-18 du Code de la Santé Publique ne sont pas remplies conformément aux dispositions de l'article 3 des arrêtés du 12/12/2012 : il existe des locaux et/ou composants qui n'ont pu être inspectés.		
	PLOMB	Présence de risque potentiel d'exposition au plomb	<u>Limite de validité</u> : (En cas de présence de plomb) Vente : 22/04/2023 Location : 22/04/2028
	ÉLECTRICITÉ	Présence d'une ou plusieurs anomalies	<u>Limite de validité</u> : Vente : 22/04/2025 Location : 22/04/2028
	GAZ	Présence d'une ou plusieurs anomalies	<u>Limite de validité</u> : Vente : 22/04/2025 Location : 22/04/2028
	DPE	404 kWh/m ² /an	 <u>Limite de validité</u> : 22/04/2032
	404 kWh/m ² /an		87 kg CO ₂ /m ² /an
	ERP	Présence de risque(s)	<u>Limite de validité</u> : 22/10/2022
	SURFACE HABITABLE	469,03 m ²	<u>Limite de validité</u> : À refaire à chaque transaction
	Surface des annexes : 346,55 m ² / Surface non prise en compte : 50,74 m ²		

Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante

Listes A & B

DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE

Adresse : 8 MONTEE DU VERNAY
69300 CALUIRE ET CUIRE
Référence cadastrale : AK / 144
Lot(s) de copropriété : Sans objet N° étage : Sans objet
Nature de l'immeuble : Propriétés de deux batiments
Étendue de la prestation : Parties Privatives
Destination des locaux : Habitation
Date permis de construire : Antérieur à 1949



DÉSIGNATION DU PROPRIÉTAIRE

Propriétaire : [REDACTED] - [REDACTED] 75020 PARIS

Si le propriétaire n'est pas le donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :

Qualité du donneur d'ordre :

Identification :

DÉSIGNATION DE L'OPÉRATEUR DE REPÉRAGE

Opérateur de repérage : Mathias ANTOLINOS
Certification n°C3433 délivrée le 26/07/2021 pour 7 ans par LCC Qualixpert (17 rue Borrel 81100 CASTRES) Avec mention
Formation à la prévention des risques liés à l'amiante conformément à l'arrêté du 23 février 2012

Cabinet de diagnostics : AGENDA MAGB DIAGNOSTICS
12 RUE JOSEPH CARRE – 01700 MIRIBEL
N° SIRET : 910 908 755 00010

Compagnie d'assurance : AXA N° de police : 10755853504 Validité : DU 01/04/2022 AU 01/01/2023

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par l'organisme certificateur mentionné sous le nom de l'opérateur de repérage concerné.

RÉALISATION DE LA MISSION

N° de dossier : 2022-04-013 #A

Ordre de mission du : 05/04/2022

L'attestation requise par l'article R271-3 du CCH, reproduite en annexe, a été transmise au donneur d'ordre préalablement à la conclusion du contrat de prestation de service.

Accompagnateur(s) : [REDACTED] (Propriétaire)

Document(s) fourni(s) : Aucun

Moyens mis à disposition : Aucun

Laboratoire(s) d'analyses : Sans objet

Commentaires : Néant

CADRE RÉGLEMENTAIRE

Articles L1334-12-1 à L1334-17 du Code de la Santé Publique : Lutte contre la présence d'amiante

Articles L271-4 à L271-6 et R271-1 à D271-5 du Code de la Construction et de l'Habitation : Dossier de diagnostic technique

Article R1334-14 du Code de la Santé Publique : Prévention des risques liés à l'amiante dans les immeubles bâtis

Articles R1334-15 à R1334-18 du Code de la Santé Publique : Obligations des propriétaires de tout ou partie d'immeubles bâtis en matière de repérage

Articles R1334-20 et R1334-21 du Code de la Santé Publique : Établissement des repérages et rapports de repérage

Articles R1334-23 et R1334-24 du Code de la Santé Publique : Compétences des personnes et des organismes qui effectuent les repérages, les mesures d'empoussièvement et les analyses des matériaux et produits

Articles R1334-26 à R1334-29-2 du Code de la Santé Publique : Obligations issues des résultats des repérages

Article R1334-29-7 du Code de la Santé Publique : Constitution et communication des documents et informations relatifs à la présence d'amiante

Annexe 13-9 du Code de la Santé Publique : Programmes de repérage de l'amiante

Arrêté du 12 décembre 2012 modifié relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage

Arrêté du 12 décembre 2012 modifié relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante et du risque de dégradation lié à l'environnement ainsi que le contenu du rapport de repérage

Nota : Sauf indication contraire, l'ensemble des références légales, réglementaires et normatives s'entendent de la version des textes en vigueur au jour de la réalisation du diagnostic.

LIMITES DU DOMAINE D'APPLICATION DU REPÉRAGE

Ce repérage a pour objectif d'identifier et de localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante incorporés dans l'immeuble bâti et susceptibles de libérer des fibres d'amiante en cas d'agression mécanique résultant de l'usage des locaux (chocs et frottements) ou générée à l'occasion d'opérations d'entretien et de maintenance. Il est basé sur les listes A et B de matériaux et produits mentionnés à l'Annexe 13-9 du Code de la Santé Publique et ne concerne pas les équipements et matériels (chaudières, par exemple).

Il est nécessaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant. Ce repérage visuel et non destructif ne peut se substituer à un repérage avant réalisation de travaux ou avant démolition.

CONCLUSION

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport,
il n'a pas été repéré de matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante,
il n'a pas été repéré de matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante.

Les obligations réglementaires prévues aux articles R1334-15 à R1334-18 du Code de la Santé Publique ne sont pas remplies conformément aux dispositions de l'article 3 des arrêtés du 12/12/2012 :
il existe des locaux et/ou composants qui n'ont pu être inspectés.

Locaux ou parties de locaux non visités

LOCALISATION	Justification	Photo
Maison 1 Rez de chaussée Couloir	Non accessible-inondée	

Avertissement : pour satisfaire aux obligations réglementaires, il y a lieu de réaliser des investigations complémentaires afin que tous les locaux concernés par la présente mission soient entièrement visités.

Composants ou parties de composants qui n'ont pu être inspectés

Néant

DATES DE VISITE ET D'ÉTABLISSEMENT DU RAPPORT

Visite effectuée le 22/04/2022

Rapport rédigé à MIRIBEL, le 23/04/2022

Opérateur de repérage : Mathias ANTOLINOS

Durée de validité : Non définie par la réglementation

Signature de l'opérateur de repérage



Cachet de l'entreprise



AGENDA MAGB DIAGNOSTICS

12 RUE JOSEPH CARRE
01700 MIRIBEL

Tél : 06 77 26 52 58
SIRET : 910 908 755 00010 – APE : 7120B

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité (annexes comprises), et avec l'accord écrit de son signataire.

Ce repérage, basé sur les listes A et B de matériaux et produits mentionnés à l'Annexe 13-9 du Code de la Santé Publique, peut être utilisé pour la vente du bien, la constitution et la mise à jour du dossier technique amiante (DTA) et du dossier amiante parties privatives (DA-PP).

Attention ! Avant tous travaux ou démolition, ce repérage doit être complété : contactez-nous pour plus d'informations.

CONDITIONS DE RÉALISATION DU REPÉRAGE

Programme de repérage réglementaire

Il s'agit de la liste réglementaire de matériaux et produits devant être inspectés. Il ne s'agit pas des matériaux et produits effectivement repérés. Si de tels composants amiantés ont été repérés, ils figurent ci-après au chapitre « Résultats détaillés du repérage ».

ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE : LISTE A

Composant à sonder ou à vérifier
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE : LISTE B

Composant de la construction	Partie du composant
1. Parois verticales intérieures	
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périmétriques et intérieurs)	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu
Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres	Enduits projetés, panneaux de cloisons
2. Planchers et plafonds	
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés

Planchers	Dalles de sol
3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...)	Conduits, enveloppes de calorifuges
Clapets/volets coupe-feu	Clapets, volets, rebouchage
Portes coupe-feu	Joints (tresses, bandes)
Vide-ordures	Conduits
4. Éléments extérieurs	
Toitures	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux
Bardages et façades légères	Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment)
Conduits en toiture et façade	Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée

Modes opératoires

Nous tenons à votre disposition nos modes opératoires pour les missions de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante. Ces modes opératoires décrivent la méthodologie propre à nos interventions. Ils permettent notamment de limiter la propagation de fibres d'amiante lors des sondages et prélèvements.

Conditions d'inaccessibilité

Les éléments cachés (plafonds, murs, sols, ...) par du mobilier, des revêtements de décoration de type synthétique, panneaux, matériaux isolants, cloisons ou tous autres matériaux pouvant masquer des matériaux ou produits contenant de l'amiante, ne peuvent être examinés par manque d'accès.

Les parties d'ouvrage, éléments en amiante inclus dans la structure du bâtiment ainsi que les éléments coffrés ne peuvent être contrôlés, notre mission n'autorisant pas de démontage ni de destruction.

Les prélèvements nécessaires au repérage et entraînant une dégradation des matériaux sont réalisés sous la responsabilité du maître d'ouvrage. Les prélèvements concernant les matériaux ayant une fonction de sécurité (éléments coupe-feu, clapets, joints, ...) ne sont réalisés que s'ils n'entraînent aucune modification de l'efficacité de leur fonction de sécurité.

Constatations diverses

Néant

RÉSULTATS DÉTAILLÉS DU REPÉRAGE

Ces résultats sont présentés sous 2 formes :

« Locaux visités & matériaux et produits repérés » :

Les matériaux et produits repérés sont regroupés par local visité, qu'ils contiennent de l'amiante ou pas ;

Leur identification est réalisée grâce à un numéro unique et une désignation en langage courant ;

« Matériaux et produits contenant de l'amiante » et « Matériaux et produits ne contenant pas d'amiante » :

Les matériaux et produits repérés sont regroupés selon le fait qu'ils contiennent ou pas de l'amiante, indépendamment du local où ils se trouvent ;

Leur identification est réalisée grâce à un numéro unique (le même que précédemment, ce qui permet de faire le lien entre les 2 types de présentation des résultats) et leur libellé réglementaire (composant / partie du composant) ;

Le critère ayant permis de conclure à la présence ou à l'absence d'amiante y est précisé :

- Sur décision de l'opérateur : Document consulté (information documentaire sur le matériau ou produit, facture de fourniture et pose du matériau ou produit), Marquage du matériau ou produit, Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante, Jugement personnel de l'opérateur (uniquement pour les matériaux et produits de la Liste B) ;

- Après analyse : Prélèvement d'un échantillon de matériau ou produit et analyse par un laboratoire accrédité.

Enfin, la légende ci-dessous permet d'expliquer la terminologie et les pictogrammes utilisés dans les tableaux de résultats.

Légende des colonnes des tableaux de matériaux et produits repérés

CARACTÉRISTIQUE	Identifiant	Commentaire
Élément de construction	N°	Numéro de l'élément de construction permettant de faire le lien entre sa désignation courante et son libellé réglementaire
	Désignation	Description courante de l'élément de construction
	Composant / Partie du composant	Description selon le programme de repérage réglementaire (cf. 'Conditions de réalisation du repérage')
Sondages et prélèvements	8	Prélèvement (P1 : référence du prélèvement) Si le pictogramme est rouge, alors le matériau est amiante
	0	Sondage : le recensement des sondages n'a pas vocation à être exhaustif D1 : référence de la décision opérateur ZPSO : zone présentant des similitudes d'ouvrage (se réfère à un prélèvement ou une décision de l'opérateur sur un matériau ou produit de même nature : ce prélèvement ou cette décision de l'opérateur est l'élément témoin de référence de la ZPSO) Si le pictogramme est rouge, alors le matériau est amiante
	■	Présence d'amiante
	?	Prélèvement en attente de résultat d'analyse
Paroi	ZH	Zone homogène : partie d'une ZPSO ayant les mêmes caractéristiques en matière de protection du matériau ou produit, d'état de dégradation, d'exposition à la circulation d'air et aux chocs et vibrations, d'usage des locaux
	A, B, ..., Z	Murs : le mur A est le mur d'entrée dans la pièce, les lettres suivantes sont affectées aux autres murs en fonction du sens des aiguilles d'une montre
	SO	Sol
Etat de conservation (EC)	PL	Plafond
	1, 2 ou 3	Classification des flocages, calorifugeages et faux plafonds (arrêté du 12/12/2012) : le cas échéant, voir en annexe les grilles d'évaluation
	Justification	Indication des éléments qui ont permis de conclure à la présence ou à l'absence d'amiante
	EP	Évaluation périodique (arrêté du 12/12/2012)
	AC1	Action corrective de 1 ^{er} niveau (arrêté du 12/12/2012)
	AC2	Action corrective de 2 nd niveau (arrêté du 12/12/2012)
	EVP	Évaluation périodique dans un délai maximal de trois ans (article R1334-27 du Code de la Santé Publique)
Recommandations de gestion	SNE	Surveillance du niveau d'empoussièremet dans l'air (article R1334-27 du Code de la Santé Publique)
	TCR	Travaux de confinement ou de retrait dans un délai maximal de trois ans (article R1334-27 du Code de la Santé Publique)
Obligations réglementaires		

Locaux visités & matériaux et produits repérés

Les (éventuelles) lignes d'éléments de construction en gras (avec pictogrammes 'a' et prélèvements/sondages en rouge) correspondent à des matériaux ou produits contenant de l'amiante, dont on trouvera le détail dans les rubriques suivantes. Les autres lignes d'éléments de construction correspondent à des matériaux ou produits ne contenant pas d'amiante, dont on trouvera le détail dans les rubriques suivantes, ou n'entrant pas dans le cadre de cette mission.

LOCAL	Élément de construction			Sondages et prélèvements
	N°	Désignation	Photo	
Maison 1 Sous sol Dégagement 7	1	Mur(s) Pierres		
	2	Plafond Pierres		
	4	Sol Pierres		
Maison 1 Sous sol Local piscine	5	Conduit(s) de fluide Métal		
	6	Conduit(s) de fluide Pvc		
	7	Mur(s) Pierres		
	8	Plafond Pierres		
	10	Sol Pierres		